



Municipalité de
Sainte-Croix

SÉANCE D'INFORMATION: MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

19 AVRIL 2022

ORDRE DU JOUR



Mot de bienvenue



Mise en contexte



**Stratégie de mise aux
normes**



Aide Financière



Période de questions

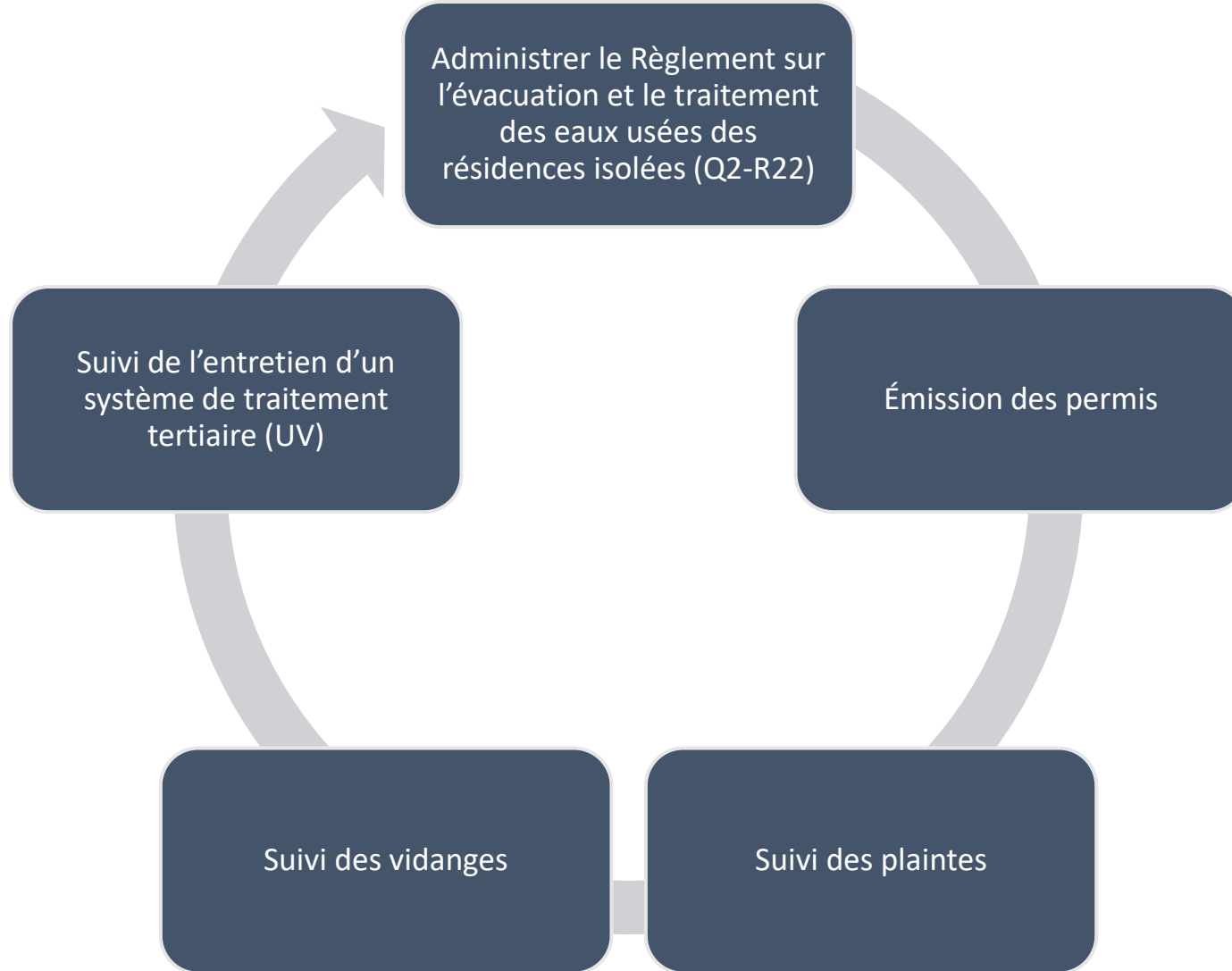


MOT DE BIENVENUE



MISE EN CONTEXTE

RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ



PRÉCISION SUR LES DEMANDES DE PERMIS

- Forme de la demande
- Rapport d'un technologue (étude de caractérisation du site, description du bâtiment à desservir, plan de localisation, etc.)
- Attestation de conformité dans les 30 jours suivant l'aménagement
- ***La Municipalité ne peut pas attester de la conformité d'une installation***
- ***Il n'y a pas de droits acquis en matière de rejet dans l'environnement***

HIÉARCHIE DES TYPES D'INSTALLATIONS

Élément épurateur classique

Élément épurateur modifié

Puits absorbants

Filtre à sable hors sol

Filtre à sable classique

Traitement secondaire avancé (champs de polissage)

Traitement secondaire avancé (rejet au cours d'eau)

Traitement tertiaire (UV)

Vidange périodique

Cabinet à fosse sèche



FACTEURS POUR CHOISIR LE TYPE DE SYSTÈME D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

1. Nombre de chambres
 2. Occupation annuelle ou saisonnière
 3. Distance des points d'influence (puits, arbre, résidence, limite de propriété, cours d'eau, haut de talus)
 4. Sols (perméabilité, nature, nappe phréatique)
-

SITUATIONS OÙ UN PERMIS EST REQUIS

- Construction d'une résidence, chalet
- Augmentation du nombre de chambres d'un bâtiment existant
- Augmentation de la capacité d'exploitation (p. ex: transformation d'un chalet en résidence)
- À la construction, à la rénovation, à la modification, à la reconstruction, au déplacement ou à l'agrandissement d'un système d'évacuation et de traitement
- À la construction d'un cabinet à fosse sèche ou à terreau



ÉTAT DE LA SITUATION

1

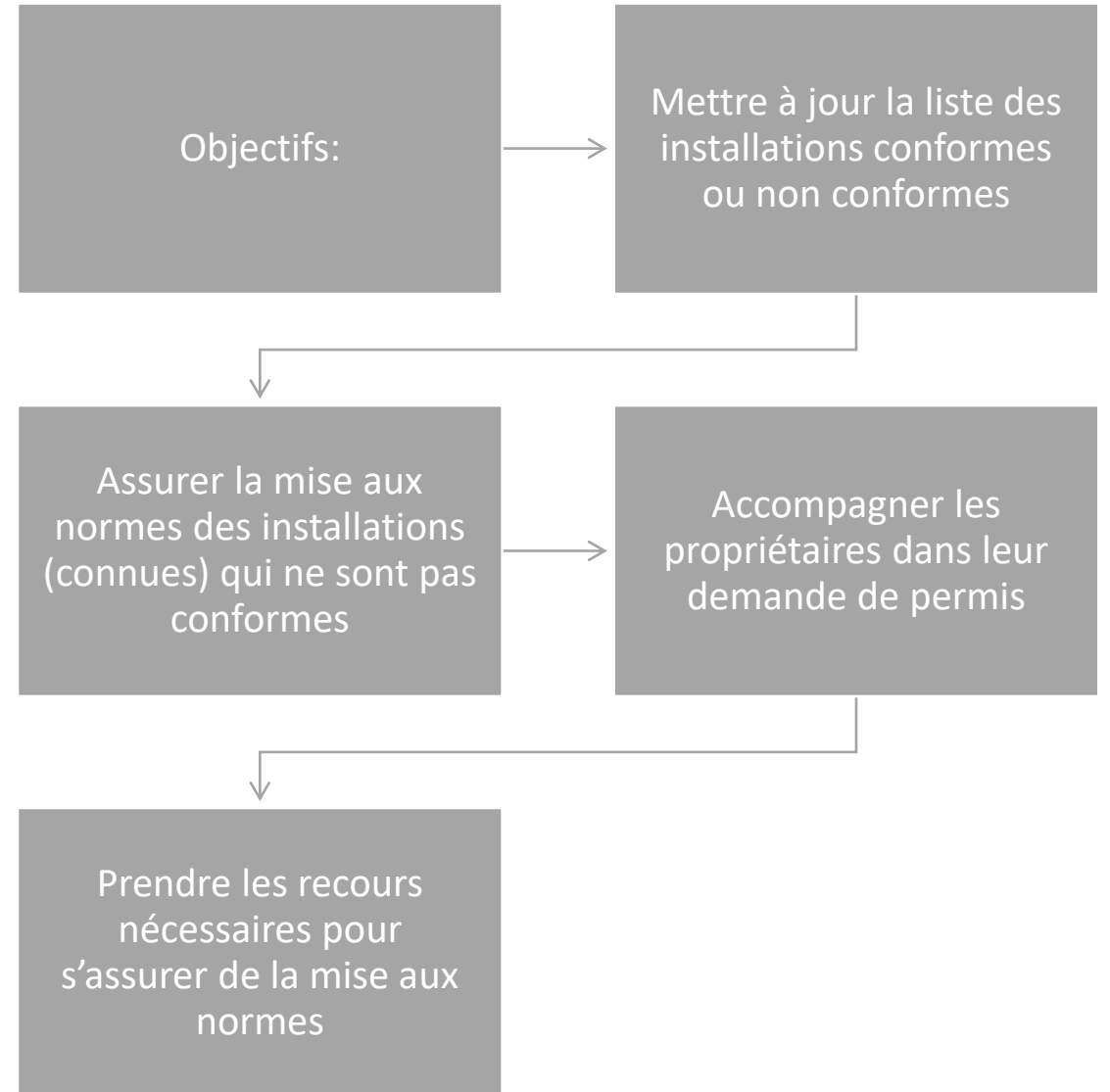
Programme de
vidange des
installations
septiques de la MRC

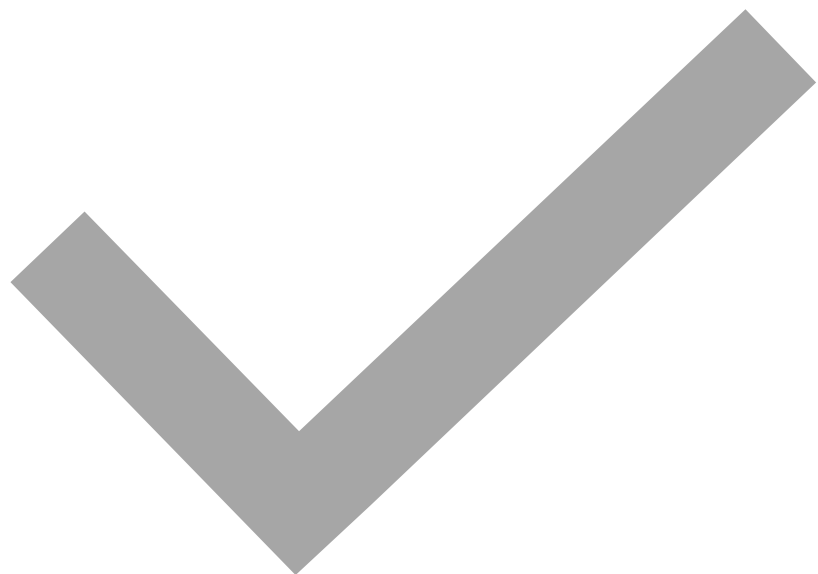
2

Un peu moins de 100
installations
septiques qui
seraient dérogatoires

STRATÉGIE DE MISE AUX NORMES

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE MISE AUX NORMES





DÉLAI POUR SE
CONFORMER :
31 OCTOBRE 2023



MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Assistance

Aide financière

Recours de nature
civile et pénale

Amende au
Règlement
municipal 500 à
2000 \$

Amende Q2-R22:
1 000 à 100 000 \$



AIDE FINANCIÈRE

PRÊT DE LA MUNICIPALITÉ

- Aide financière sous forme de prêt sur 10 ans
- Montant du prêt consenti: Valeur des coûts réels (maximum 20 000 \$)
- Payable sur le compte de taxe
- Taux d'intérêt avantageux
- Date limite du programme d'aide 31 octobre 2022
- Conditions d'éligibilité
- L'emprunt est lié à la propriété. Les futurs propriétaires deviennent responsables de la dette

PRÊT DE LA MUNICIPALITÉ (SUITE)

Dépenses admissibles:

- le coût des études réalisées pour obtenir de tels permis;
- le coût des services fournis par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux et des biens (y compris les taxes)
- ***avec les preuves justificatives (factures)***

Montant du règlement d'emprunt:

- Emprunt municipal de 800 000 \$;
- Ouverture d'une liste des propriétaires intéressés;
- **En attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.**

Entente entre la Municipalité et l'emprunteur:

- Sous forme de contrat



PÉRIODE DE QUESTIONS